

Cher/Chère membre,

Nous vous remercions de faire partie des adhérents Molina. Vos soins sont importants pour nous.

Vous êtes inscrit(e) à Molina dans le cadre du programme Health Benefits for Immigrant Seniors (HBIS)/Health Benefits for Immigrant Adults (HBIA). Ce programme offre une couverture aux adultes âgés de plus de 42 ans et aux personnes âgées, quel que soit leur statut d'immigration. Cette communication est fournie en complément de votre manuel de l'adhérent. Votre manuel explique tout ce qui concerne le programme de prestations médicales de Molina, y compris les services couverts, notre réseau de prestataires, la liste des médicaments sur ordonnance couverts, vos droits à des services de traduction écrite et orale, la manière de déposer une plainte ou une réclamation et, surtout, la manière de nous contacter si vous avez des questions.

Le présent encart a pour objet d'expliquer quels sont les services décrits dans le présent manuel de l'adhérent qui ne seront pas pris en charge et quels sont ceux qui peuvent donner lieu à une participation aux frais dans le cadre du programme HBIA/HBIS.

Si vous avez des questions concernant vos prestations, les prestataires ou les services, veuillez appeler les Services aux membres au (855) 687-7861, ATS : 711. Des représentants peuvent réceptionner votre appel du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Des services d'aide linguistique et de traduction sont disponibles sur demande.

Services couverts par le programme HBIA/HBIS

Dans le cadre du programme HBIA/HBIS, la plupart des services sont gratuits pour vous.

- Soins médicaux
- Analyses de laboratoire
- Médicaments sur ordonnance
- Soins dentaires, soins de la vue et services de transport
- Services de réadaptation tels que la kinésithérapie et l'ergothérapie
- Services de santé mentale et de traitement des troubles liés à l'utilisation de substances
- Jusqu'à 90 jours de soins infirmiers de réadaptation après la sortie de l'hôpital
- Services de greffe de rein et de cellules souches

Les professionnels de la santé peuvent facturer des quotes-parts pour certains services dans le cadre du programme HBIA/HBIS. Une quote-part est ce que vous payez de votre poche pour un service de santé couvert.

Les quotes-parts ne peuvent être facturés que pour :

- Les hospitalisations non urgentes : Jusqu'à \$250 de quote-part.
- Services ambulatoires non urgents en hôpital ou en centre de traitement chirurgical ambulatoire (ASTC) : jusqu'à 10 % du paiement Medicaid.

Le montant qui vous sera facturé variera en fonction du service. Avant de recevoir votre service, votre médecin devra vous dire si vous devrez payer une quote-part et combien elle vous coûtera.

Certains services ne sont pas couverts par le programme HBIA/HBIS :

- Services de soins à long terme ne sont généralement pas couverts. Ces services comprennent les services de soins infirmiers à domicile et les services à domicile ou communautaires qui remplacent les services de soins infirmiers à domicile.
- Services de greffe, à l'exception de ceux énumérés comme couverts ci-dessus.
- Frais de funérailles et d'enterrement.
- Services à domicile et communautaires (services d'exemption).

Autres ressources

Pour toute question, veuillez nous appeler au (855) 687-7861, ATS : 711. Des représentants peuvent réceptionner votre appel du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Des services d'aide linguistique et de traduction sont disponibles.

Si vous avez d'autres questions, veuillez appeler le Programme de ressources pour les familles immigrantes en composant le (855)-437-7669. Si la façon dont ce programme peut modifier votre statut d'immigrant vous inquiète, veuillez envoyer un courriel à Protecting Immigrant Families à l'adresse suivante : pifillinois@povertylaw.org

Le site Web du Department of Health and Family Services (HFS) de l'Illinois propose des ressources et des informations sur le programme HBIS à l'adresse suivante : <https://hfs.illinois.gov/medicalclients/coverageforimmigrantseniors.html>.

Pour de plus amples informations

Veuillez contacter [Office of Welcoming Centers for Refugee and Immigrant Services](#), DHS Bureau of Refugee and Immigrant Services, par téléphone au (312) 793-7120 ou par e-mail à DHS.BRIS@illinois.gov